



CIRCULAIRE : Appel de cotisation 2012

Chers Collègues,

En ce début d'année, les membres du Conseil d'Administration de l'A.C.H.M. vous présentent tous leurs meilleurs Vœux pour l'Année 2012 et profitent de la présente circulaire pour solliciter le paiement de la cotisation annuelle de notre Association de 150 €.

La cotisation 2012 est à régler :

- par chèque bancaire, à l'ordre de : Association des Consuls Honoraires de Monaco et à adresser au siège de l'ACHM : *Secrétariat Permanent de l'ACHM, Centre Gildo Pastor – Suite 906 – 7, rue du Gabian – MC 98000 MONACO*
- par virement bancaire auprès de la Compagnie Monégasque de Banque – 23, avenue de la Costa – MC 98000 MONACO, au bénéfice de : Association des Consuls Honoraires de Monaco – IBAN MC58 1756 9000 0105 0673 0000 124.

Nous en profitons également pour vous demander de bien vouloir vérifier vos coordonnées mises en ligne dans notre site internet (www.achm.mc et à votre adresse en tant que membre) et nous signaler tout changement ou modification.

Par avance, nous vous en remercions.

Dans l'attente de nous revoir prochainement.

P.P. 

Laurent Wasteels
Consul Honoraire de Belgique
Trésorier de l'ACHM